

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA

3 rue Victor Bérard - B.P. 86
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tél. 03.84.53.06.39.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°4

OBJET : détermination de l'ordre de remplacement du Président	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	20
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	20
	Date de la convocation : 23 octobre 2020	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Arielle BAILLY, Aline CALLEGHER, Dominique CHAUVIN, Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Valérie DEPIERRE, Gérard DUCHENE, Gérard FERNOUX-COUTENET, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Maurice HOFFMANN, Véronique LAMBERT, Jacqueline LAROCHE, Christiane MAUGAIN, Geneviève MOREAU, Christian NOIR, Clément PERNOT, Raphaël PERRIN, Zora QOCHIH, Frank STEYAERT, Françoise VESPA,

Assistaient également à titre consultatif Laetitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, Véronique DELACROIX, directrice adjointe, Agnès ARNOULD, responsable communication-marchés publics.

Le Conseil d'administration,

- sur le rapport du Président ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 21,
- CONSIDERANT la nécessité de déterminer l'ordre dans lequel les Vice-Présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence, ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- détermine l'ordre dans lequel les Vice-Présidents peuvent être appelés à remplacer le Président comme suit :


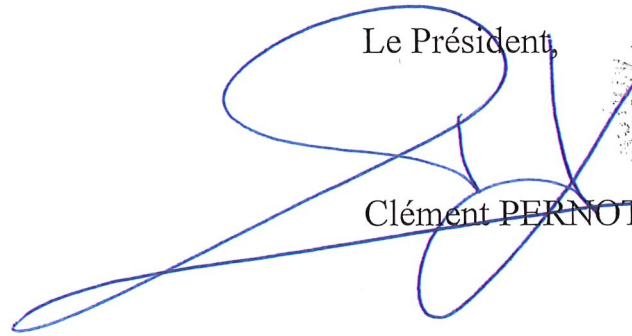


Première Vice-Présidente : Mme Françoise VESPA
Deuxième Vice-Président : M. Frank STEYAERT
Troisième Vice-Présidente : Mme Jacqueline LAROCHE
Quatrième Vice-Président : M. Gérard FERNOUX-COUTENET

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 06 NOV. 2020

Le Président,
Clément PERNOT



PREFECTURE DU JURA
Reçu le
- 9 NOV. 2020
Loi du 2 mars 1982